



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question écrite n° 47791

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de mise en oeuvre du programme TRACE dans la région Languedoc-Roussillon. En choisissant le réseau des missions locales pour piloter le programme TRACE, le Gouvernement reconnaissait la compétence du travail de terrain de ces structures. Aujourd'hui, pourtant, le réseau des missions locales et PAIO de la région Languedoc-Roussillon rencontre d'importantes difficultés quant à la mise en oeuvre de ce programme. Le conseil régional finance quelques modules de formation courte destinés aux jeunes bénéficiaires du programme TRACE, mais n'a pas souhaité apporter son concours dans le renforcement, nécessaire eu égard à la mission qui leur était confiée, du réseau des missions locales et PAIO. Il regrette cet état de fait qui rend difficile la réalisation du programme TRACE dans cette région alors que, partout en France, les collectivités se mobilisent aux côtés de l'Etat pour l'accomplissement de ce programme ambitieux. Il constate que les jeunes de bas niveau de qualification, comme les jeunes en grande difficulté sociale, sont les premiers concernés par l'attitude néfaste du conseil régional. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'elle compte prendre pour permettre aux jeunes du Languedoc-Roussillon de bénéficier du programme TRACE et si elle entend, au nom de l'équité de traitement, apporter une contribution exceptionnelle pour cette région.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47791

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juin 2000, page 3634